



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION du 20 février 2025

PV N.17

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – BOUCLET Georges – ANGLERAUD Yanis

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

- **La Finale U13 PITCH sera organisée par le District de la Haute-Vienne et aura lieu à LIMOGES à la Plaine des jeux de ST Lazare le 5 avril 2025.**
- **Le Challenge U11 LACORE aura lieu le 24 Mai 2025 à AIXE SUR /VIENNE.**
- **Le Challenge Boucher et Cailleton en U13 et le Challenge Villedieu en U11 se joueront le Samedi 7 Juin 2025 à AIXE SUR VIENNE.**
- **La fête des Débutants aura lieu le 14 juin 2025.**

CATEGORIE U13

AMENDES :

Match LAFARGE (3) – FC PAYS AREDIEN U13 D3 Poule C du 08.02.2025

Feuille de match non conforme. Amende de 20€ pour la JS Lafarge.

Match Limoges Landouge – Limoges La Bastide U13 D3 Poule C du 08.02.2025

1^{er} Forfait de Limoges La Bastide. Amende de 30€.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Match Rochechouart Oc 1 - F.P.C.N. 1 U13 D2 Poule B du 08.02.2025

1^{er} Forfait de FPCN. Amende de 30€.

Match Feytiat Cs 2 - Bujaleuf 1 U13 D3 Poule D du 08.02.2025

1^{er} Forfait de Bujaleuf. Amende de 30€.

Match CS Feytiat 3 – Limoges Avenir Foot 2 U13 D3 Poule B du 08.02.2025

Feuille de match non conforme. Amende de 20€ pour le CS Feytiat.

Match GJ EFPN 2 – AS Panazol 2 U13 D3 Poule D du 15.02.2025

1^{er} forfait de l'AS Panazol. Amende de 30€.

Match FUN 87 1 – ES Beaubreuil 2 U13 D3 Poule A du 15.02.2025

1^{er} Forfait de l'US Beaubreuil 2. Amende de 30€.

Match La Bastide – Foot Sud/La Croisille Linards D3 Poule C du 15.02.2025

2^{ème} Forfait de La Bastide, amende de 35€.

Match Aurence Roussillon 3 – Bessines Morterolles 2 U13 D3 Poule A du 15.02.2025

1^{er} Forfait de l'US Bessines. Amende de 30€

CHAMPIONNAT

Les matchs ci-dessous se joueront le samedi 8 mars 2024

La commission autorise que ces matchs soient joués AVANT la date prévue, uniquement en accord de tous les clubs participant au plateau.

D1

ES BEAUBREUIL – AURENCE/ROUSSILLON 2

D2

Poule A

OCCITANE FC 2 – LIMOGES FOOTBALL 3

JS LIMOGES LAFARGE 1 – US SOLIGNAC LE VIGEN 1

ENT FC2V/FCCL 1 – GJ EFPN 1

Poule B

CS FEYTIAT 1 – OCCITANE FC 1

JS LIMOGES LAFARGE 2 – LAF 1



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

D3

Poule A

AURENCE/ROUSSILLON 3 – ES BEAUBREUIL 2

Poule B

LAF 2 – JA ISLE 2

SC VERNEUIL SUR VIENNE 2 – CS FEYTIAT 3

Poule C

US BEAUNE LES MINES 1 – JS LIMOGES LAFARGE 3

JA ISLE 3 – ENT FOOT SUD/LA CROISILLE / LINARDS 1

Poule D

FC PAYS AREDIEN 2 - US ST LEONARD 2

GJ EFPN 2 – LIMOGES ASPTT 1

Poule E

AS ST JUNIEN 3 – MAYOTTE FCL 1

*La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser
OBLIGATOIREMENT*

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.

Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h

CATEGORIE U11

AMENDES :

Challenge Villedieu :

Plateau 5 : forfait de Limoges Avenir Foot 2. Amende de 20€.

D2 B :

Plateau 5 : forfait de l'Ent Nantiat Compreignac. Amende de 20€.

D3 A :

Plateau 4 : forfait de l'Occitane. Amende de 20€.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU

CATEGORIE U9/U7

Tous les enfants U7 et U9 qui pratiquent doivent être licenciés en club : Les membres de la Commission effectueront des contrôles sur les terrains.

Pour les plateaux en salle :

Dans vos demandes, merci de préciser la date et le lieu du plateau, 2 ballons seront mis à la disposition des clubs organisateurs au secrétariat du District.

U9 :

Compte rendu non retourné au District :

Secteur 3 Pays Aredien / Secteur 10 Rilhac Rancon / Secteur 15 Bosmie Charroux.

Nous vous demandons de ne plus envoyer les feuilles de licences et compte rendu de plateau photographiés avec votre téléphone, les documents reçus sont illisibles. Vous devez impérativement les envoyer par mail ou par courrier.

Rappel aux clubs :

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 5 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licence (nom et numéro)
- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (durée Max des rencontres : 40 mm)

- Dimensions des Terrains : 35 à 40 m X 25 à 30

- Début du plateau ou interclub : 10h, l'horaire est à respecter dans l'intérêt des enfants

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

➔ **U7 : FETE DES DEBUTANTS le 14 juin 2025.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Compte-rendu non retourné au District :

Secteur 1 Limoges Foot / Secteur 4 Limoges ASPTT / Secteur 7 GJEFPN /
Secteur 8 Val de Vienne / Secteur 9, Ambazac / Secteur 11 Limoges Lafarge
Nous vous demandons de ne plus envoyer les feuilles de licences et compte rendu de plateau photographiés avec votre téléphone, les documents reçus sont illisibles. Vous devez impérativement les envoyer par mail ou par courrier.

Rappel aux clubs :

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 4 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
- Début du plateau ou de l'interclub : 10 h, il faut impérativement respecter cet horaire dans l'intérêt des enfants.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (5 séquences de 10 mm)
- Dimensions des Terrains : 28 m X 20 m

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident

U9/U7 :

Pour rappel, la bonne organisation d'un plateau demande la coopération de tous les clubs invités, et ce, dans l'intérêt des enfants afin qu'ils puissent jouer et pratiquer dans de bonnes conditions.

Si un club ne peut pas se déplacer sur un plateau, il doit IMPERATIVEMENT prévenir le club organisateur.

Si problème dans un secteur, veillez à ne pas attendre le dernier moment et à vous arranger entre équipes du même secteur.

En cas d'intempéries et/ou d'annulation de plateau, le compte rendu de plateau et la feuille de licences ne sont pas à retourner au District.

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H. Pour les interclubs, bien dissocier les 2 catégories : u7 et u9 en remplissant le compte rendu.

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**